

Thème : Le système judiciaire rwandais face au génocide

LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ ET PREVENTION DU GÉNOCIDÉ

Mugina, sur une colline escarpée, des prisonniers fracassent des pierres. L'ambiance est bon enfant. Augustin Bizimana, le capita, le chef des prisonniers nous confie son regret d'avoir tué deux personnes. Pour lui, prévenir le génocide passe d'abord par le repentir.

Purger sa peine l'aide non seulement à assumer sa responsabilité, mais aussi à donner un exemple aux autres. Il espère que ce crime abominable ne se reproduira plus. Ce que confirme Innocent Kamanzi, responsable de la communication au bureau du Tribunal Pénal International pour le Rwanda à Kigali. Selon lui, le fait que de gros bonnets soient emprisonnés à Arusha dissuade toute personne tentée de commettre le génocide.

Parce que ces personnages qui pensaient être au-dessus des lois et pour lesquels on déroulait le tapis rouge, actuellement sont privés de liberté.

Quand bien même, ils jouissent de certaines facilités, d'un confort par rapport à d'autres prisonniers au Rwanda, ils sont confinés dans quatre murs.

La communauté internationale essaie de juger aujourd'hui les coupables en lançant des mandats d'arrêt contre eux. Le Rwanda de son côté fait de même, mais aussi pour prévenir le génocide, il entretient un devoir de la mémoire.

A Gisozi, un mémorial du génocide a été construit et recueille les restes des corps démembrés durant cette période critique. L'endroit est solennel. Ce qui frappe dans cette dernière demeure des victimes, c'est bien la volonté de les faire revivre. Telles ces photos d'enfants et des inscriptions qui portent ce qu'ils aimaient faire ou manger : jouer au football ou manger du chocolat.

De telles inscriptions sont tellement poignantes qu'on se dit au fond de soi-même « plus jamais ça ».

L'autre intérêt de se déplacer à ce site du génocide, c'est de voir d'autres affiches murales indiquant d'autres génocides : namibien, arménien, juif et cambodgien.

De cette façon alors, le Rwanda participe à une commémoration universelle de ce crime absolu qu'est le génocide. Crime d'Etat s'en faut, comme le disait Augustin Bizimana, c'est l'Etat, un Etat « mauvais » comme il l'a appelé qui a organisé le génocide. C'est à l'Etat alors de le prévenir, conclut-il, en donnant une éducation civique à la population.

Le film, « les Gardiens de la mémoire »

La prévention du génocide passe d'abord par le devoir de la mémoire. Au Rwanda, les mémoriaux du génocide rappellent ce qui s'est passé dans le pays des Mille Collines, l'horreur de ce crime sans nom. Des personnes se dévouent pour entretenir cette mémoire. Ce sont les gardiens de la mémoire.

Dans le film d'Eric Kabera intitulé « Les gardiens de la mémoire », il évoque le rôle de ces personnes qui se consacrent au gardiennage et à l'entretien des mémoriaux.

Ce qui frappe dans ce film, le dévouement avec lequel ils font leur travail. Comme le disait un visiteur dans ce mémorial, il n'est pas facile de passer toute une journée et une vie à garder des ossements. Alors, dans le film transparait une immense tristesse dans les propos des gardiens de la mémoire. Surtout celui de Bissero en pleine montagne qui dit : « *Je n'oublierait pas ce qui s'est passé* ».

Pourtant, on se dit que ce boulot difficile doit être fait et ceux qui l'accomplissent méritent notre respect et notre admiration.

Ferdinand Murara
Arc-en-ciel
Bujumbura, Burundi